



Journaliste en danger

Rapport : L'an 1 de la liberté de la presse après Joseph Kabila



LE BILAN INQUIÉTANT DU PRESIDENT F. TSHISEKEDI SUR LA PRESSE



- *1 journaliste sauvagement assassiné à cause de son travail...*
- *Des médias proches de l'opposition, attaqués, fermés ou réduits au silence*
- *Des journalistes menacés, agressés ou arrêtés arbitrairement*
- *Des émissions à caractère politique censurées ou interdites*

Introduction

« **En finir avec les années de la prédation... pour une nouvelle ère de liberté de la presse en RDC** », tel est le titre du dernier Rapport de JED rendu public le 02 novembre, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

Dans ce Rapport, JED écrit également que « **le caractère historique de la première transition politique pacifique, que vient de connaître le peuple congolais depuis son accession à l'indépendance, dépendra largement de la politique qui sera menée en matière des droits de l'homme, notamment, pour protéger les journalistes, pivots incontournables de la démocratie et de la nouvelle ère que le nouveau Président a appelé de tous ses vœux...** »

En République démocratique du Congo, l'année 2019, qui se termine, aura été l'année de toutes les promesses et de tous les espoirs. Et pour cause : une alternance politique et pacifique de pouvoir ; l'arrivée d'un nouveau Chef de l'Etat, son discours de changement et la volonté exprimée par le nouveau Président de la République dès son discours d'investiture, de faire des médias « véritablement un quatrième pouvoir », sa présence physique pour « honorer les professionnels des médias », à la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, le 03 mai... Tous ces faits étaient autant des signaux encourageants et annonciateurs d'une nouvelle ère de la liberté de la presse, et d'une rupture avec les pratiques prédatrices connues sous l'ancien régime de son prédécesseur, Joseph Kabila.

On note également que cette investiture du nouveau Président a coïncidé avec le rétablissement du réseau internet qui était coupé sur l'ensemble du pays pendant la campagne électorale, la réouverture des médias proches de l'opposition qui étaient fermés au Katanga pendant plusieurs années, le rétablissement du signal de RFI qui était brouillé pendant plusieurs semaines, etc.

Dans un rapport **sur « la sécurité des journalistes et le problème de l'impunité pour des crimes commis contre des journalistes »** rendu public au mois de juin 2019, **Journaliste En Danger (JED)** note néanmoins que la détente observée dans le climat général de travail des journalistes depuis l'accession au pouvoir du nouveau Président demeurait précaire sans des mesures concrètes de protection des journalistes, et en l'absence des réformes nécessaires et urgentes du cadre juridique de l'exercice de la liberté de la presse.

Des promesses non tenues...

A l'heure du bilan, et alors que le Président Tshisekedi s'apprête à célébrer l'an I de son accession au pouvoir, JED constate qu'aucune action d'envergure n'a été prise, ni sur le plan politique, ni sur le plan judiciaire, ni sur le plan sécuritaire, pour rendre plus sûr l'exercice du métier de journaliste. Bien au contraire : fermetures des médias, interdictions des émissions, menaces, agressions, procédures de flagrances, emprisonnements des journalistes... étaient, au minimum, révélateurs des fausses promesses, et de l'ambiguïté des discours des nouvelles autorités sur la liberté de la presse.

Conséquences : depuis la prise de pouvoir par le nouveau Président, JED a enregistré près d'une centaine d'atteintes diverses et d'attaques contre les journalistes et contre les médias, à Kinshasa et sur l'ensemble du pays. Parmi lesquelles, on peut citer, à titre illustratif :

- La fermeture à Kinshasa, pendant plus d'un mois, d'un média de l'opposition, la **Radiotélévision par Satellite (RTVI)**, appartenant à monsieur Adolphe Muzito, un des leaders de la coalition de l'opposition « Lamuka » qui conteste l'élection de Tshisekedi à la présidence de la République. Le signal d'émission de cette chaîne a été brutalement coupé pendant qu'elle diffusait une émission appelant la population à participer à la marche de l'opposition prévue, le 30 juin 2019, en dépit de l'interdiction de cette marche par le Gouverneur de la ville. A la reprise des émissions de cette chaîne, le 1^{er} août 2019, aucun motif officiel n'a été annoncé pour justifier cette fermeture prolongée, ni le service qui l'a ordonné. Pour JED, cet acte arbitraire n'a pu que, d'une part, jeter un grand doute sur l'image démocratique du nouveau pouvoir de monsieur Félix Tshisekedi, et, d'autre part, contredire ses engagements à promouvoir la liberté de la presse et à protéger les journalistes



- La fermeture, jusqu'à ce jour de la « Radio Liberté Buta » émettant dans la province de Bas- Uele (Nord - est de la RD Congo). Cette station proche du Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, un des leaders de l'opposition, a été attaquée, la nuit du jeudi 28 novembre 2019 vers 22 heures, par des éléments du Groupe Mobile d'Intervention de la Police Nationale Congolaise dans le but de procéder à l'arrestation de M. Gilbert Monkoto, Vice-Président de l'Assemblée provinciale de Bas-Uele qui intervenait dans une émission consacrée, notamment à la gestion de l'Assemblée provinciale de Bas-Uele.

Dans la foulée de cette attaque, un journaliste-technicien du nom de Junior Supa, trouvé sur place, a été arrêté et se trouve détenu depuis bientôt deux mois, sans aucun jugement, à la prison centrale de Buta où Il est poursuivi pour « outrage à l'autorité publique » ;

- L'assassinat de Papy Mahamba Mumbere, journaliste de la Radio Communautaire de Lwemba, située dans la province de l'Ituri, au nord-est de la RDC. Mahamba a été sauvagement tué à son domicile, le samedi 2 novembre 2019, dans des circonstances non encore clairement élucidées à ce jour, après qu'il ait animé une émission sur la riposte contre l'épidémie d'Ebola ; sa maison a été également incendiée. A la suite de cet assassinat, et des diverses menaces de mort reçues, *La Radio Communautaire de Lwemba émettant dans le territoire de Mambassa*, ainsi que d'autres médias émettant dans cette localité, ont décidé d'arrêter de produire leurs émissions, et tous les journalistes ont pris la fuite pour éviter de subir le même sort que leur collègue assassiné. Selon Reporters Sans Frontières, plusieurs actes de menaces et d'intimidations, visant des journalistes ou des médias qui relaient les messages de préventions pour éviter la propagation de l'épidémie ou qui abordent les moyens de la riposte dans leurs émissions ont été enregistrés. RSF appelait les autorités congolaises à prendre toutes les mesures sécuritaires pour protéger les journalistes et identifier

te



- L'interdiction de diffusion des émissions à caractère politique dans tous les médias émettant dans la province de l'Equateur. Cette mesure a été prise, le 27 décembre 2019, par le ministre provincial de l'Intérieur et Sécurité qui reproche aux médias de l'Equateur : « le manque de respect de la déontologie journalistique et de professionnalisme ». Cette décision était prise, selon le ministre provincial, compte tenu des dérapages observés dans le chef de certains animateurs des émissions politiques incitant à la haine. La reprise de ces émissions est conditionnée par une évaluation et suivi des grilles de programmes actualisées déposés aux instances de régulation des médias, alors que ce ministre n'a aucune qualité, ni compétence pour juger des contenus des médias
- La condamnation, en mars 2019, par le Tribunal de grande instance de Mbandaka à 6 mois de prison avec sursis de Steve Mwanyo Iwewe, journaliste à Radio-Télévision Sarah(RTS), chaîne émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, pour « outrage » au Gouverneur de province, M. Bobo Boloko, et ce, après avoir passé un mois en prison
- L'emprisonnement et la condamnation à deux ans de prison avec sursis de Michel Tshiyoyo, directeur de la *Radio Sozer FM*, une station communautaire émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central. Le journaliste était détenu, au mois d'août 2019, dans les installations du Tribunal de paix de Kananga sur ordre du gouverneur de province M. Martin Kabuya qui l'accusait « d'incitation à la haine et l'outrage à l'autorité provinciale ».
- Le saccage de la Radio Télévision Fraternité (RTF), une station communautaire de l'Eglise Catholique émettant à Mbuji- Mayi dans la province du Kasai – Oriental. Cette station de radio a été attaquée, samedi 16 mars 2019, par un groupe de manifestants se réclamant de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), le parti du nouveau Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

- L'agression physique dont a été victime, le samedi 5 octobre 2019, Dominique Dinanga, journaliste – reporter à la Radio « *Top Congo FM* » station émettant à Kinshasa. Le Journaliste a été l'objet d'une agression de la part des militants du parti politique dénommé : « Udps/Tshibala », formation politique de l'ancien Premier ministre Bruno TSHIBALA.



- La violente agression dont a été victime, le jeudi 9 janvier 2020, Alice Kapisa, directrice de la *Radio Communautaire Salama*, station émettant dans le territoire de Butembo. La journaliste a été attaquée par deux militaires armés au moment où elle quittait sa rédaction.

Des chiffres inquiétants

En termes de statistiques, depuis la prise de pouvoir du nouveau Président, JED a déjà recensé un total de 91 cas d'attaques ou d'atteintes à la liberté de la presse, qui se répartissent de la manière suivante :

- 1 journaliste a été assassiné. Il s'agit de Papy Mahamba Mumbere, journaliste de la Radio Communautaire de Lwemba. Il a été tué, le samedi 2 novembre 2019, dans la province

de l'Ituri dans des circonstances non encore clairement élucidées à ce jour, mais ce fut juste quelques heures seulement après qu'il ait animé une émission sur la riposte contre l'épidémie ;

- 41 professionnels des médias ont été soit menacés soit agressés dans l'exercice de leur profession en toute impunité ;
- 35 cas d'entraves à la libre circulation de l'information ou censure ont été imposés aux médias et aux journalistes ;
- 14 journalistes ont été détenus ou interpellés dans divers services de l'Etat pendant des périodes plus ou moins longues dont un journaliste qui totalise près de deux mois en prison. Il s'agit de Junior Supa, journaliste-technicien de la Radio Liberté Buta. Ce journaliste est placé en détention illégale depuis le jeudi 28 novembre 2019 à ce jour à la prison centrale de Buta. Il est poursuivi pour « outrage à l'autorité publique ».

Lors de l'audience leur accordée par le Président Félix Tshisekedi à Paris, le 12 novembre 2019, et afin de faire face à la multiplication des cas d'attaques et d'arrestations des journalistes, RSF et JED ont plaidé pour la mise en place dans un bref délai, d'un réseau des points focaux dans les différentes administrations et ministères concernés par la liberté de la presse, première étape d'un mécanisme visant à assurer une réponse rapide et un suivi des plus hautes autorités pour renforcer la protection et la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité.

Au cours de ces échanges, le chef de l'Etat congolais s'est également montré favorable à la mise en place d'un moratoire sur les détentions préventives des journalistes poursuivis dans l'exercice de leur fonction, en attendant l'aboutissement du processus de dépénalisation des délits de presse.

En effet, et jusqu'aujourd'hui, la RDC s'appuie encore sur un texte de loi adopté en 1996, sous la dictature du Maréchal Mobutu, texte prévoyant, en référence au Code pénal, des peines de prison et de fortes amendes pour la diffamation ou l'outrage aux autorités. Ce texte de loi menace et limite ainsi la liberté d'expression et son corollaire la liberté de la presse, d'une part, et donne aux détenteurs des pouvoirs publics et privés, une marge de manœuvre suffisante pour se venger d'un article de presse ou réduire au silence un journaliste qui dérange, d'autre part

Dans ces conditions, comment les journalistes et les médias peuvent-ils jouer le rôle de

quatrième pouvoir ou de chien de garde de la société que l'on attend d'eux, en dénonçant des cas de corruption ou de détournement des biens publics ?

Des actions prioritaires

A l'aube de cette nouvelle année, et alors que Félix Tshisekedi a décrété l'année 2020, comme étant l'année de l'action, JED recommande aux nouvelles autorités de la RDC les actions prioritaires suivantes :



- **Réformer sans délai, le cadre légal répressif actuel**, à savoir, la Loi N°002 du 22 juin 1996, portant modalités de l'exercice de la liberté de la presse, en consacrant la dépénalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir ;
- **Doter la RDC d'une Loi d'accès à l'information** qui fera obligation à tous les mandataires publics de publier toutes les informations d'intérêt général, non couvertes par le secret, pour des raisons de sécurité nationale
- **Mettre fin aux arrestations des journalistes et aux suspensions arbitraires des médias** en confiant à un organe de régulation indépendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes ;
- **Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes** doté des moyens et des relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre

les professionnels du secteur ne restent pas impunies ;

- ***Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes*** en relançant les enquêtes sur les journalistes assassinés pendant et après la période de l'ancien régime.